

Réunion du Bureau d'Orléans Métropole

le jeudi 17 décembre 2020 à 16 heures 45

Salle Pellicier – Rue Edouard Branly - ORLEANS

Compte-rendu

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre, à 16 heures 45, le Bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni salle Fernand Pellicier, rue Edouard Branly à Orléans.

Sous la Présidence de M. Christophe CHAILLOU, Président.

Date de la convocation du Bureau : vendredi 11 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Luc MILLIAT,
BOU : M. Bruno COEUR,
CHANTEAU : M. Gilles PRONO
COMBLEUX : M. Francis TRIQUET,
MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : M. Philippe BEAUMONT,
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : M. Pascal TEBIBEL, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Isabelle RASTOUL,
M. Thomas RENAULT,
ORMES : M. Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Stéphane CHOUIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Françoise GRIVOTET,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN,
SEMOY : M. Laurent BAUDE,

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
FLEURY LES AUBRAIS : Mme Carole CANETTE
INGRE : M. Christian DUMAS
LA CHAPELLE SAINT MESMIN : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU
ORLEANS : M. Serge GROUARD, M. Michel MARTIN, M. Romain ROY, M. Florent MONTILLOT
SAINT JEAN DE BRAYE : Mme Vanessa SLIMANI
SARAN : M. Christian FROMENTIN

M. Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 30
Nombre de délégués en exercice 30
Quorum 16

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du 26 novembre 2020.

Le bureau métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du Bureau du 26 novembre 2020.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2) Action foncière - Rénovation urbaine - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Opération ANRU 2 Les Chaises - Centre commercial des Chaises - Acquisition de lots de copropriété à usage commercial - Approbation.

Le bureau métropolitain a :

- approuvé l'acquisition des lots de copropriété suivants, dépendant de la copropriété dénommée « centre commercial du Bourg des Chaises », ensemble immobilier édifié sur un terrain situé à Saint-Jean-de-la-Ruelle, à l'angle de la rue des Agates et de la rue des Turquoises, ayant pour assiette les parcelles cadastrées section AH, numéros 1435, 1436, 1438, 1440 :

- auprès de Monsieur Lucien BESSE et Madame Jeanne BOYER, son épouse, demeurant à Saran 578 rue Anatole Fauchaux, du lot de copropriété n° 1 et 30/667^{èmes} des parties communes, moyennant le prix de 55 000 euros, auquel il convient d'ajouter les frais d'acte de vente. Le bien est vendu loué, sans reprise des éventuels arriérés de charges de copropriété ou de loyers,

- auprès de Monsieur Jean BOYAVAL et Madame Jocelyne BRAULT, son épouse, demeurant à MONTREUIL (93100) 97 rue de Paris, des lots de copropriété n^{os} 5 et 6 et 33 et 32/667^{èmes} des parties communes, moyennant le prix de 86 650 euros, auquel il convient d'ajouter les frais d'acte de vente. Le bien est vendu loué, sans reprise des éventuels arriérés de charges de copropriété ou de loyers,

- auprès de la SCI DES CHAISES, ayant son siège social au 44 rue de Barbotte à ORLEANS (45100), immatriculée au RCS d'ORLEANS et identifiée au SIREN sous le numéro 313016115, du lot de copropriété n^{os} 8 et 122/667^{èmes} des parties communes générales, moyennant le prix de 180 000 euros, auquel il convient d'ajouter les frais d'acte de vente. Le bien est vendu loué, sans reprise des éventuels arriérés de charges de copropriété ou de loyers ;

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits actes d'achat, les actes connexes et accomplir les formalités et procédures nécessaires, notamment approuver tout acte faisant évoluer le règlement de copropriété.

3) Action foncière - Développement économique - Commune de Boigny-sur-Bionne - Parc Technologique Orléans Charbonnière - ZAC 4 - Implantation de la société NOBLINOX - Cession d'un terrain à la SCI JACCEL - Approbation.

Le bureau métropolitain a :

- décidé de vendre à la SCI JACCEL ou à toute personne qui se substituerait à cette dernière pour porter l'opération projetée, un terrain non bâti au sein du Parc Technologique Orléans Charbonnière (PTOC), ZAC 4 de Charbonnière situé rue du Grand Bouland, sur la commune de Boigny-sur-Bionne, d'une contenance de 10 836 m², cadastré section A numéro 1782, auquel est affecté une surface de plancher de 3 250 m², ce aux conditions énoncées dans la délibération, moyennant le prix global de 292 572 € H.T., auquel s'ajoute la T.V.A. selon les règles en vigueur, les frais afférents à la rédaction et à la publication de l'acte notarié étant en sus et à la charge de l'acquéreur,

- autorisé l'acquéreur, le cas échéant, à prendre possession des lieux emportant de fait la garantie juridique et toutes responsabilités pour démarrer les travaux envisagés avant la signature de l'acte authentique, sous réserve d'une demande expresse de sa part, de l'affichage continu de l'arrêté de permis de construire sur le site, justifié par constats d'huissier et versement du prix de vente préalable à la comptabilité du notaire rédacteur de l'acte, ou production d'une caution bancaire garantissant le paiement du prix. Avant la première intervention, l'acquéreur s'oblige à provoquer un constat contradictoire amiable de l'état initial et à convoquer à cet effet par LR + AR, le service gestionnaire Développement économique (Tél : 02.38.21.35.63) actuellement 1, place Rivierre Casalis à Fleury-les-Aubrais,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, le cahier des charges de cession de terrain avec la clause de pénalité comme exposé dans la délibération, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE

4) Espace public - Commune de Fleury-les-Aubrais – Clos de Laville et clos de Lamballe- Dénominations de voies.

Le bureau métropolitain a :

- décidé d'attribuer les dénominations suivantes aux voies situées à Fleury-les-Aubrais :
 - rue du 16 août 1944 (libération d'Orléans), voie interne du lotissement du Clos de Laville située en prolongation de la rue du 8 mai 1945,
 - rue Clarissa Jean-Philippe, voie interne en sens unique du lotissement du Clos de Lamballe, entre les rues Marcelin Berthelot et Marc Sangnier.

Fait à Orléans, le **18 DEC. 2020**

Le Président d'Orléans Métropole




Christophe CHAILLOU